

Département de
La Mayenne

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorron

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09
Absents : 02
Exclus : //

Date de la convocation :
07/06/2021

Le Maire certifie que le
compte-rendu de ce Conseil
Municipal a été affiché à la
porte de la mairie

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 10 juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Étaient présents : M. RENARD Jonathan, Mme FOUCAULT Sandra, M. LOUAISIL Mickaël, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick, Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia,

Absents excusés : M. ADAM Hervé, M. BOITTIN Didier,
M. Mickaël LOUAISIL a été nommé(e) secrétaire de séance.

Choix du bureau de contrôle et SPS

Dans le cadre de la rénovation d'un immeuble, 19 Rue de Bretagne, en 2 logements locatifs la commune doit s'entourer d'un bureau de contrôle.

Le montant des travaux estimé est de 230 000€ HT

La durée des travaux serait de 11 mois et il y aurait 11 lots

Les missions seraient les suivantes : TH – LE – Hand – SEI

La commune a sollicité 3 prestataires, qui ont tous répondu.

<i>Sécurité et Protection de la Santé - SPS (Prix en HT)</i>					
		SOCOTEC	APAVE	SECURIS BTP	
Missions		Mission Niveau III	Mission Niveau II	Mission Niveau III	
	Frais de dossier - Frais sanitaires		50,00 €		
	Phase Conception	450,00	360,00 €	202,50 €	
	Phase réalisation	1 200,00	2 520,00 €	1 867,50 €	
TOTAL		1 650,00 €	2 930,00 €	2 070,00 €	

<i>Contrôle Technique de Construction (Prix en HT)</i>					
		SOCOTEC	APAVE	Bureau VERITAS	
Missions		LE + SH + Hand + TH	L + LE + SH + Hand + TH	L + LE + SEI + Hand + TH + SH	
	Frais de dossier - Frais sanitaires		50,00 €		
	Phase Conception	400,00 €	520,00 €	2 700,00 €	
	Execution		650,00 €		
	Travaux	1 570,00 €	910,00 €		
	Rapport final		260,00 €		
TOTAL		1 970,00 €	2 130,00 €	2 700,00 €	

Après que Monsieur le Maire ai donné lecture du tableau comparatif des réponses, le conseil

municipal décide de retenir la société SOCOTEC mieux disante et dont la prestation proposée est suffisante par rapport à la demande de l'architecte.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis, inscrire les dépenses au budget à l'article 2132 et mandater les factures à intervenir pour :

- contrôle technique de la construction 1 650 € HT
 - SPS sécurité protection de la santé 1 970€ HT
- Soit un total de 3 620 € HT

Avenant au contrat de location LMC

Monsieur LOUAISIL sollicite la modification du contrat de location qu'il a signé, à savoir un paiement semestriel de ses loyers au lieu d'un paiement mensuel.

Après en avoir délibéré, et entendu les arguments de Monsieur LOUAISI, le conseil municipal accepte cette modification d'échéance le loyer sera donc émis en janvier et juillet pour le semestre à échoir.

DM n° 02 Budget Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-81523 : Entretien et réparations réseaux	754,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	754,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	754,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	754,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	754,00 €	754,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

DM n° 01 Budget Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D-13251 : GFP de rattachement	13 272,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	13 272,40 €	0,00 €	0,00 €
R-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	13 272,40 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 272,40 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	13 272,40 €	13 272,40 €	13 272,40 €	13 272,40 €
Total INVESTISSEMENT	13 272,40 €	13 272,40 €	13 272,40 €	13 272,40 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Gardiennage des Eglises

Suite au courrier reçu du Ministère de l'Intérieur 23/03/2021 indiquant que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises reste équivalent aux années 2019 et 2020;

Soit 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice, et 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées---

le conseil municipal décide maintenir l'indemnité à 121 €/gardien résidant dans la commune et autorise Monsieur le Maire à effectuer les versements correspondants.

Proposition de financement rénovation d'un immeuble en 2 logements locatifs

Monsieur le Maire indique que la commune a sollicité 3 établissements bancaires pour le financement des travaux de rénovation de l'immeuble 19 rue de Bretagne en 2 logements locatifs. Montant sollicité 120 000 €.

- Banque des territoires : Caisse des dépôts

- Dans le cas de logements, s'ils sont conventionnés à l'APL (ce qui permet à vos futurs locataires de demander les APL) et s'il y a un gain énergétique de 40% avec un audit énergétique avec un objectif minimum de classe énergétique D.

Alors, la Caisse des dépôts peut proposer, pour maximum 22.000€ par logement et en fonction du gain énergétique un prêt à taux zéro (le Livret A - 75 pb pour une durée de 5 à 15 ans)

Et le solde à financer, sera à taux fixe sur le barème du mois : 0,52% sur 15 ans au mois de mai 2021.

Les prêts à la réhabilitation de la Caisse des Dépôts sont destinés à des logements sociaux et des logements-foyers conventionnés à l'APL. C'est pourquoi les demandes de prêts comportent un engagement sur l'honneur de l'emprunteur relatif au respect de ce point.

- Si pas de gain énergétique de 40% et/ou pas d'audit énergétique possible :

6.000€ par logement au taux fixe à 0,62% au mois de mai 2021.

Et le solde à financer sera à Taux indexé sur le livret A, qui correspond au taux livret A + 0,6 = 1,10% actuellement.

(Pas de tableau d'amortissement fourni)

- Crédit agricole et crédit mutuel

		ECHEANCES CONSTANTES TRIMESTRIELLES				
	BANQUE	10 ANS	15 ANS	BANQUE	10 ANS	15 ANS
Taux		0,76%	1,17%		0,57%	0,85%
Échéance mt	CREDIT	3 118,29 €	2 183,55 €	CREDIT	3 088,45 €	2 132,33 €
Coût total	MUTUEL	4 731,60 €	11 012,81 €	AGRICOLE	3 537,92 €	7 939,83 €
Frais dossier		150 €			180 €	

Après avoir examiné et comparé les propositions reçues, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la proposition reçue du Crédit Agricole, à inscrire les sommes au budget et à mandater les futures échéances à intervenir.

Remboursement de frais à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'il a eu besoin d'avancer les frais pour le remplacement d'une serrure de boîte à lettres 1 Allée de la Noé et sollicite le remboursement auprès du Conseil municipal.

Les frais s'élèvent à 19.90 € TTC. Le conseil municipal décide de rembourser l'avance de frais à M. le Maire.

Demande de subvention : Association sportive de Gorrion

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande car les budgets sont votés un courrier sera adressé à l'association pour déposer leur demande dans les temps indiqués.

Mme Foucault indique que le société Naixia, assurant les illuminations de fin d'année, ne souhaite plus se déplacer dans notre secteur (éloignement trop important).

Monsieur Renard propose une visite du St Berth aux conseillers intéressés en fin de semaine.

Monieur le Maire et Madame Boittin évoquent les dégradations survenues à La Tanière en début de mois, une plainte a été déposée en gendarmerie (problème récurrent).

Des conseillers indiquent qu'ils n'ont pas reçus leur propagande électorales, cela sera signaler à la préfecture car de nombreux administrés l'ont aussi indiqué (problème distribution ADREXO).

L.LAGOUTTE	H. ADAM	J. RENARD
S. FOUCAULT	M. LOUAISIL	B. MANCEAU
S. MONTEBAULT	A. BOITTIN	A. LERAY
P. DOUDARD	D. BOITTIN	